

Annexe 3 – Analyse de l’incidence du projet de modification de règles

Tableau de l’évaluation de l’incidence¹

Dans le tableau de l’évaluation de l’incidence ci-après, pour chaque élément majeur proposé concernant les règles sur les transferts de comptes, nous :

- décrivons l’élément en question;
- indiquons les avantages prévus de cet élément;
- évaluons son incidence sur les clients, les courtiers et l’OCRI.

Évaluation sommaire

Nous avons déterminé que les changements qui sont apportés dans le cadre du projet de modification des règles sur les transferts de comptes auront les incidences à court terme suivantes :

- incidence légèrement favorable sur les clients;
- incidence légèrement défavorable sur les courtiers en placement et les courtiers en épargne collective;
- incidence neutre sur le personnel de l’OCRI.

De plus, lorsque :

- l’initiative des courtiers visant à adopter des solutions technologiques qui permettent d’offrir une expérience de transfert de compte de client plus uniforme, efficace et rapide aura été mise en œuvre;
- d’autres organismes de réglementation auront adopté les modifications proposées des règles sur les transferts de comptes à titre de normes harmonisées pour le reste du secteur canadien des services d’investissement,

nous avons déterminé que le projet de modification des règles sur les transferts de comptes et la mise en œuvre des solutions technologiques auront les incidences à long terme combinées suivantes :

- incidence favorable sur les clients;
- incidence légèrement favorable sur les courtiers;
- incidence légèrement favorable sur le personnel de l’OCRI.

Description de l’exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l’OCRI
À court terme					
<i>Les Règles visant les courtiers en épargne collective, qui sont des règles fondées sur des</i>	Harmonisation des exigences de transfert de compte pour les courtiers en placement et les	<i>Incidence légèrement favorable –</i> Avantage découlant de l’uniformisation	<i>Incidence neutre</i>	<i>Incidence légèrement défavorable –</i> Cette exigence n’aura d’incidence que	<i>Incidence neutre</i>

¹ Nous n’avons pas procédé à l’évaluation de l’incidence des modifications corrélatives proposées des règles actuelles sur les déplacements de comptes en bloc en raison de leur nature non significative.

Annexe 3 – Analyse de l'incidence du projet de modification de règles

Description de l'exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l'OCRI
<i>principes, deviennent des règles normatives.</i>	courtiers en épargne collective	des exigences entre les courtiers en placement et les courtiers en épargne collective, mais la modification des règles pourrait ne pas réduire les délais de transfert si les entraves au transfert sont moins fréquentes chez les courtiers en épargne collective.		sur les courtiers en épargne collective dont les délais actuels de transfert de compte sont généralement supérieurs à 10 jours de compensation.	
<i>Adopter une définition du terme « positions ».</i>	Précision du champ d'application visant les positions qui sont assujetties aux exigences des règles sur les transferts de comptes	<i>Incidence neutre</i> – Précision du champ d'application	<i>Incidence neutre</i> – Précision du champ d'application	<i>Incidence neutre</i> – Précision du champ d'application	<i>Incidence neutre</i> – Précision du champ d'application
<i>Élargir les types d'organisations pouvant être autorisées par l'OCRI afin d'accélérer les transferts.</i>	Augmentation du nombre d'options de communication électronique et de services de transfert automatisé	<i>Incidence neutre</i> – L'élargissement des règles ne permettra pas à lui seul d'offrir davantage d'options de transfert de compte automatisé qui sont plus rapides.	<i>Incidence neutre</i> – L'élargissement des règles ne permettra pas à lui seul d'offrir davantage d'options de transfert de compte automatisé qui sont plus rapides et plus économiques.	<i>Incidence neutre</i> – L'élargissement des règles ne permettra pas à lui seul d'offrir davantage d'options de transfert de compte automatisé qui sont plus rapides et plus économiques.	<i>Incidence neutre</i> – Aucune incidence sur le personnel de l'OCRI jusqu'à ce que d'autres options de transfert automatisé soient offertes.
<i>Préciser que les courtiers doivent communiquer entre eux par voie électronique au sujet des</i>	Communication plus rapide entre le courtier livreur et le courtier receveur avant le début du	<i>Incidence légèrement favorable</i> – L'utilisation obligatoire des communications	<i>Incidence légèrement favorable</i> – Accélération des communications.	<i>Incidence légèrement favorable</i> – Accélération des communications.	<i>Incidence neutre</i>

Annexe 3 – Analyse de l'incidence du projet de modification de règles

Description de l'exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l'OCRI
<i>transferts de comptes lorsqu'un service reconnu de transfert de compte est disponible.</i>	processus de transfert de compte	électroniques, lorsqu'elles sont disponibles, éliminera les retards causés par les processus manuels encore utilisés.			
<i>Réduire le délai pour informer les clients des entraves au transfert, qui passe de 10 à 2 jours de compensation.</i>	Accélération de la transmission des communications aux clients	<i>Incidence légèrement favorable –</i> Veiller à ce que, dans le cas des comptes qui présentent des entraves au transfert, le client soit informé des entraves avant le début du processus de transfert, à ce qu'on lui offre des options pour éliminer ces entraves (et lui présente l'incidence de ces options), et à ce qu'il puisse prendre une décision éclairée sur la façon de surmonter ces entraves.	<i>Incidence légèrement défavorable –</i> Des changements de processus doivent être apportés afin de se pencher sur l'élimination des entraves au transfert avant d'amorcer le transfert de compte. Réduction des délais pour cerner et éliminer les entraves au transfert.	<i>Incidence légèrement défavorable –</i> Des changements de processus doivent être apportés afin de se pencher sur l'élimination des entraves au transfert avant d'amorcer le transfert de compte. Réduction des délais pour cerner et éliminer les entraves au transfert.	<i>Incidence neutre</i>
<i>Veiller à ce que les clients puissent prendre une décision éclairée sur la façon de résoudre les entraves au transfert et de procéder au transfert de</i>	Les clients peuvent prendre une décision éclairée sur la façon de résoudre les entraves au transfert avant le début du processus de	<i>Incidence favorable –</i> Permet d'éviter les situations où un transfert de compte est partiellement exécuté et le client décide de l'annuler en raison des	<i>Incidence favorable –</i> Permet d'éviter les situations où un transfert de compte est partiellement exécuté et le client décide de l'annuler en raison des	<i>Incidence favorable –</i> Permet d'éviter les situations où un transfert de compte est partiellement exécuté et le client décide de l'annuler en raison des	<i>Incidence favorable –</i> Permet de réduire le nombre de plaintes liées aux entraves déposées auprès de l'OCRI.

Annexe 3 – Analyse de l'incidence du projet de modification de règles

Description de l'exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l'OCRI
<i>compte demandé.</i>	transfert de compte.	entraves soulevées.	entraves soulevées.	entraves soulevées.	
<i>Préciser que la demande de transfert doit être réglée dans les 10 jours de compensation suivant la réception de la demande de transfert par le courtier livreur, y compris dans les situations où des entraves au transfert sont soulevées.</i>	Fixe une obligation de règlement plus claire et propose d'exiger le même délai de règlement, qu'il y ait ou non des entraves au transfert.	<i>Incidence favorable</i> – Délai de règlement raccourci pour les transferts de comptes comportant des entraves	<i>Incidence légèrement défavorable</i> – Un délai de règlement raccourci pour les transferts de comptes comportant des entraves incite le courtier livreur et le courtier receveur à surmonter les entraves au transfert dès le début du processus de règlement et, en fin de compte, à effectuer le transfert de compte plus rapidement. Le respect de ce délai raccourci peut toutefois poser des problèmes opérationnels.	<i>Incidence légèrement défavorable</i> – Un délai de règlement raccourci pour les transferts de comptes comportant des entraves incite le courtier livreur et le courtier receveur à surmonter les entraves au transfert dès le début du processus de règlement et, en fin de compte, à effectuer le transfert de compte plus rapidement. Le respect de ce délai raccourci peut toutefois poser des problèmes opérationnels.	<i>Incidence favorable</i> – Permet de réduire le nombre de plaintes déposées auprès de l'OCRI en ce qui concerne la rapidité des transferts de comptes comportant des entraves.
À long terme					
<i>Mise en œuvre de solutions technologiques qui permettent d'offrir une expérience de transfert de compte de client plus uniforme, efficace et rapide.</i>	Transferts accélérés par l'utilisation accrue de solutions de transfert automatisé	<i>Incidence favorable</i> – Périodes de règlement raccourcies pour les transferts de comptes	<i>Incidence favorable</i> – Périodes de règlement raccourcies pour les transferts de comptes, et transferts de comptes plus économiques entre courtiers en placement et	<i>Incidence favorable</i> – Périodes de règlement raccourcies pour les transferts de comptes, et transferts de comptes plus économiques entre courtiers en placement et	<i>Incidence favorable</i> – Réduit le nombre de plaintes déposées auprès de l'OCRI en ce qui concerne la rapidité des transferts de comptes

Annexe 3 – Analyse de l’incidence du projet de modification de règles

Description de l'exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l'OCRI
			courtiers en épargne collective	courtiers en épargne collective	
<i>Adoption par d'autres organismes de réglementation des modifications proposées des règles sur les transferts de comptes à titre de normes harmonisées.</i>	Les transferts automatisés sont facilités d'une manière uniforme pour un plus grand nombre de sociétés du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable –</i> Expérience de transfert de compte uniforme et rapide dans toutes les sociétés du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable –</i> Simplifie le processus de transfert de compte pour favoriser l'adoption d'un seul processus de transfert à l'échelle du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable –</i> Simplifie le processus de transfert de compte pour favoriser l'adoption d'un seul processus de transfert à l'échelle du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable –</i> Réduit le nombre de plaintes déposées auprès de l'OCRI en ce qui concerne la rapidité des transferts de comptes
<i>Adoption par d'autres organismes de réglementation des exigences visant à automatiser les règles liées au transfert de positions.</i>	Automatisation des processus manuels liés aux types de comptes et aux positions (comptes enregistrés, comptes de régimes de retraite immobilisés, les positions au nom des clients).	<i>Incidence favorable –</i> Expérience de transfert de compte uniforme et rapide dans toutes les sociétés du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable –</i> Simplifie le processus de transfert de compte pour favoriser l'adoption d'un seul processus de transfert à l'échelle du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable –</i> Simplifie le processus de transfert de compte pour favoriser l'adoption d'un seul processus de transfert à l'échelle du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable –</i> Réduit le nombre de plaintes déposées auprès de l'OCRI en ce qui concerne la rapidité des transferts de comptes